

Bulletin D'ADHÉSION 2024

Établissement sanitaire, établissement médico-social

Le C2DS est une communauté d'acteurs de la santé et de l'accompagnement engagés dans une démarche de développement durable pour une meilleure santé pour tous. Le changement climatique, l'engagement citoyen, la santé environnementale, et le besoin de redonner du sens aux métiers du soin poussent les acteurs à agir. Les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ont un devoir d'exemplarité en termes de

développement durable, « d'abord ne pas nuire, ensuite soigner ». Ils sont structurants de notre société moderne. Ils ont une responsabilité importante dans le respect de l'environnement, un poids économique majeur et un potentiel éducationnel considérable en direction de millions de personnes... Le comité, facilitateur et animateur, souhaite transmettre cette envie d'agir et embarquer le plus grand nombre.



LE C2DS S'ENGAGE À...

- Favoriser l'enrichissement mutuel et participer à l'acculturation du secteur,
- Créer du lien entre ses adhérents et promouvoir le partage d'expériences,
- Assurer une animation de proximité du réseau,
- Faire connaître les actions, démarches, outils en place et les initiatives exemplaires de ses adhérents,
- Réserver aux adhérents l'accès à son centre de ressources,
- Réserver aux adhérents une veille réglementaire sur le champ du développement durable (code de la santé, code de l'environnement, code de la commande publique, code de l'énergie...),
- Assurer une mission de veille auprès de ses adhérents sur l'actualité du développement durable en santé,
- Créer les environnements nécessaires permettant de répondre aux questions de ses adhérents,
- Coordonner des groupes de travail thématiques, des « clubs métier » ...,
- Faire bénéficier les adhérents d'un tarif préférentiel pour ses conférences et ses formations.

J'ADHÈRE ET JE M'ENGAGE À ŒUVRER POUR ...

- L'amélioration de mes pratiques au regard d'une démarche de développement durable,
- La préservation des ressources naturelles et particulièrement celles qui ne se renouvellent pas,
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la production de déchets,
- La prévention des pollutions et des atteintes à l'environnement ainsi que les risques pour l'Homme et pour l'environnement dans le court et moyen terme,
- L'adoption des modes de production et de consommation dans le respect de la santé, la diversité culturelle et la biodiversité,
- La communication des actions de mon établissement à tous les stades de la chaîne, en interne et à l'externe.

ADHÉSION 2024

REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom : : Cachet Signature
Prénom :
Fonction :
Courriel :
Fait à , le



Par la présente, je confirme la demande d'adhésion au C2DS

Je souhaite recevoir les communications du C2DS OUI NON

J'autorise le C2DS à communiquer sur les actions
de développement durable de mon établissement OUI NON

ÉTABLISSEMENT

Nom de la structure :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél standard :

TYPE D'ACTIVITÉ :

- MÉDECINE CHIRURGIE OBSTÉTRIQUE MATERNITÉ CANCERO
 HAD DIALYSE SSR/CRF/MRC PSYCHIATRIE
 EHPAD/EHPA SSIAD HANDICAP FAM
 AUTRE (à préciser :)

STATUT JURIDIQUE : PUBLIC PRIVÉ PRIVÉ NON LUCRATIF

N° SIRET : N° FINESS :

Fédération : Groupe d'établissements :

Groupement hospitalier de territoire :

Centrale d'achats / de référencement /
groupement de commande hospitalier :

Restauration : Auto-gestion Prestataire de restauration (à préciser :))

Crèche (inter)entreprise : Oui Non

Espaces verts, pars et jardins : Oui Non

Si oui, superficie approximative : m2

ÉTABLISSEMENT



DONNÉES GÉNÉRALES (à la date de signature du présent bulletin)

Nombre de salariés : **Superficie de l'établissement** (m²- surface de plancher) :

Nombre de lits : **Nombre de places :**

Le nombre de salariés détermine le montant de votre cotisation. L'ensemble de ces informations chiffrées nous permet d'avoir un recueil fiable : les agrégations de données représentatives du secteur sont un moyen complémentaire pour mener des actions de lobbying éthiques.

INTERLOCUTEUR C2DS : RÉFÉRENT RSE / DD DE LA STRUCTURE

L'interlocuteur du C2DS est le référent privilégié de la structure pour tout contact avec le C2DS et la mise en relation au sein du réseau. Il diffuse les informations au sein de son établissement.

Nom : **Prénom :** **Fonction :**

Tél direct : **Courriel :**

AUTRE INTERLOCUTEUR

Nom : **Prénom :** **Fonction :**

Tél direct : **Courriel :**

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE CHARGÉE DE LA COMPTABILITÉ FOURNISSEUR

Nom : **Prénom :** **Fonction :**

Tél direct : **Courriel :**

Si vous êtes un établissement public et que la facture doit être déposée sur le portail ChorusPro, merci de préciser les informations suivantes :

N° engagement :

Code service :

COTISATION ET MODALITÉS FINANCIÈRES

Pour l'année 2024, la structure s'acquitte du montant de* :

- ~~180~~ 90€ si l'établissement compte moins de 20 salariés
- ~~370~~ 185€ si l'établissement compte moins de 50 salariés
- ~~630~~ 315€ si l'établissement compte entre 50 et 249 salariés
- ~~900~~ 450€ si l'établissement compte entre 250 et 999 salariés
- ~~1420~~ 710€ si l'établissement compte 1 000 salariés et plus

*merci de cocher la tranche correspondante

-50%
de remise
au 1^{er} juillet



Ce bulletin d'adhésion est réservé aux établissements juridiquement autonomes (un bulletin par établissement autonome). L'établissement est considéré adhérent à réception du bulletin d'adhésion. Une facture est envoyée dès enregistrement.

LE PAIEMENT PEUT S'EFFECTUER :

- par chèque* à l'ordre du C2DS
- par virement bancaire (Crédit Coopératif TOURS / Code Banque : 42559 Code Guichet : 10000 / N° de compte : 08012149476 / Clé RIB : 22 Code IBAN : FR76 4255 9100 0008 0121 4947 622)

*Préciser le numéro de facture dans l'ordre de virement ou talon de chèque.

Si le paiement est joint au bulletin, le C2DS adresse à l'établissement une facture acquittée. L'adhésion est renouvelée annuellement en tacite reconduction (année civile). L'adhésion à tarif réduit pour l'année N engage l'établissement sur l'année N+1, à tarif plein. Les tarifs de l'année N+1 sont votés chaque année par les adhérents lors de l'assemblée générale ordinaire du C2DS sur proposition du conseil d'administration. L'établissement peut mettre un terme à son adhésion pour l'année N+2 à tout moment jusqu'au 30 novembre, par courrier simple à adresser soit par voie postale au siège social du C2DS soit par mail à adresser à secretariat@c2ds.eu. Tout établissement exclu ou ayant mis un terme à son adhésion pour l'année à venir est tenu au versement de sa contribution pour l'année en cours. Seuls les adhérents à jour de leur cotisation peuvent participer à l'animation de réseau, à la vie associative et aux assemblées générales, et bénéficier des outils créés par et pour les adhérents.

Informations légales

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Le C2DS s'engage à ne pas utiliser ces informations à des fins commerciales. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, merci de vous adresser à secretariat@c2ds.eu.

Confidentialité

Le C2DS s'engage à assurer la confidentialité, si demande est faite, d'éléments pouvant être fournis par les adhérents. Tous les documents de travail élaborés au sein du C2DS dans le cadre de l'animation de réseau sont à usage exclusif des adhérents. L'établissement s'engage à ne pas diffuser les informations réservées aux établissements adhérents du C2DS en dehors de sa structure.